

# Bulletin municipal

## Le mot du Maire

*Les décorations et illuminations de Vézelay à l'occasion des fêtes de fin d'année ont été un succès: que tous les acteurs de cette réussite soient remerciés.*

*2018 débute à grands pas, c'est heure des bilans et des perspectives pour l'année nouvelle... Vous êtes invités à prendre connaissance de quelques-uns de ces dossiers dans ce numéro. Certains dépendent de la commune, d'autres de l'intercommunalité, mais dans tous les cas vous ne devez pas hésiter à nous faire part de vos remarques et suggestions. Et nous espérons au cours de cette année initier la rénovation des espaces publics à laquelle nous nous sommes engagés*

*À chacune et chacun d'entre vous tous nos vœux de bonheur, de joie et de santé pour 2018.*

Hubert Barbieux

## Vendredi 19 janvier à 18h: vœux de la municipalité

Salle gothique. Cette cérémonie traditionnelle sera l'occasion de nous donner des nouvelles et de faire le point sur l'avancée des projets portés par le Conseil municipal.

## ■ Urbanisme

### Rappel: pour vos travaux

*De nombreuses maisons vézeliennes ont récemment changé de propriétaire, et les travaux de rénovation entrepris par les acquéreurs sont indéniablement un "plus" pour la préservation du patrimoine. Mais il importe de rappeler un certain nombre d'exigences, liées à la situation particulière de notre village.*

Secteur sauvegardé (on dit maintenant "site patrimonial remarquable"), site classé, site inscrit... Suivant le lieu où vous vous trouvez, les démarches à effectuer sont différentes; le bulletin municipal de mars 2016 vous détaillait les différents documents d'urbanisme, indispensables dès lors que vous voulez effectuer des travaux extérieurs - même s'il

s'agit de repeindre des volets à l'identique.

Le bulletin de juin 2017 expliquait en détail les différents niveaux de protection en fonction de la localisation.

Vous les retrouverez sur le site internet de la commune.\*

L'ADIL (agence départementale d'information sur le logement de l'Yonne), les services de l'UDAP

(Unité Départementale de l'Architecture et du Patrimoine) et de la DREAL (Direction régionale de l'environnement, de l'aménagement et du logement) sont disponibles pour vous conseiller gratuitement lors de permanences régulières. Vous en trouverez les dates en mairie et sur le site internet de la commune.\*

\* <http://www.vezelay.fr>

# Espaces publics : conclusions de l'étude et perspectives 2018

*Le bulletin municipal de mai 2017 vous a donné le déroulé et les principaux objectifs de l'étude pour l'aménagement des espaces publics de la commune, ainsi que les sujets abordés et la méthode de concertation appliquée.*

*Mi-Janvier 2018, l'agence Cité Site a présenté à la municipalité et aux partenaires le dossier final et les "fiches" chiffrées qui permettront de construire les premières phases opérationnelles.*

## UN AN DE RÉFLEXION ET D'ÉCHANGES

Le diagnostic initial a duré 5 mois :

- **Hiver 2016-2017** : récolement de données diverses sur Vézelay et son site ; observations de terrain (bourg-centre et hameaux) ; analyse des données collectées ; ateliers thématiques et réunions publiques de concertation avec les personnes-ressources et les habitants, restitution des données recueillies et actualisées pour construire l'état des lieux ;

- **Début mai 2017** : présentation en comité de pilotage du dossier de synthèse du diagnostic regroupant les observations, les constats de situation, le bilan de la concertation, les enjeux émergents (plus de 200 pages, consultable en mairie).

*Le diagnostic partagé lors de trois journées d'atelier et de concertation publique auprès des habitants, des actifs et des partenaires*



\* Les extraits en italiques et les illustrations sont issus du dossier final de Cité Site

*(6 mars - 20 mars - 6 avril 2017) a permis d'observer et analyser le site à l'intérieur d'une vision globale, historique, urbaine et paysagère, humaine, dans sa complexité. Ce temps précieux a démontré que le caractère et l'avenir de Vézelay ne peuvent pas se limiter à la seule basilique, si exceptionnelle fut-elle.*

*Le site est riche de ses autres dimensions : c'est une véritable ville, qui développe un tissu urbain riche et divers et qui entretient une relation remarquable au paysage, qui pénètre dans la ville et porte le regard aux lointains du Morvan.\**

## L'ÉTÉ POUR MÛRIR UN PLAN D'ACTION

Le « plan-guide » proposé dès juillet 2017 et validé après concertation en octobre 2017, s'organise en plusieurs ensembles et familles d'enjeux :

**Les actions Chemins de la Basilique** recouvrent les rues principales du bourg : celles des pèlerins, des commerces, des réseaux principaux, qui cheminent depuis les portes de l'ancienne enceinte. C'est l'espace des enjeux traditionnels d'usage et d'économie de la ville.

**Les actions Ruelles et Terrasses** portent sur les lieux de l'intimité de la ville, avec leurs ruelles, placettes, jardins, terrasses et versants – en lien avec le vécu du quotidien des Vézéliens, et généralement hors du tourisme "de masse".

**Les actions Accueil et Paysage** traitent des franges du site, celles de l'échange ville / paysage, de la contemplation réciproque, en particulier depuis le tour des remparts ; mais aussi celles des aires d'accès, avec les enjeux d'accueil et de découverte au sens plus large. Elles rassemblent les lieux à forts enjeux pour la maîtrise de l'accueil des visiteurs, en flux massif saisonnièrement ou lors de festivités et manifestations religieuses ou culturelles ; mais aussi les lieux de la découverte de dimensions méconnues de la cité dans son écrin paysager.

**Des actions sur les hameaux** sont également au programme.

Viennent enfin des **actions transversales**, comme la définition d'un *cahier de gestion et de développement du patrimoine végétal*, avec l'amorce d'un renouvellement progressif du patrimoine arboré, la mise en place de bonnes pratiques de plantation

et d'entretien, économes, écologiques et durables ; la mise en œuvre de nouveaux protocoles d'entretien mieux adaptés aux capacités de la commune.

## CARTES EN MAIN POUR UN PLAN D'ACTION CONCRET

Avec la remise en décembre d'un programme global et de fiches détaillées estimant les enveloppes budgétaires pour chaque opération, la commune dispose des éléments pour se lancer dans la recherche des fonds nécessaires à toute mise en œuvre.

La programmation de départ couvre huit grandes opérations, pour un montant avoisinant les six millions d'euros. Les actions suivent une logique séquentielle et s'articulent "en cascade". Pour exemple, une première "opération test" sur la rue de Bocharde permettra ensuite une mise en œuvre facilitée, adaptée et plus rapide de la rénovation des rues principales ; pour cette action, comme pour les suivantes, la concertation sera poursuivie avec une présentation / exposition du projet, l'organisation de visites de chantier et des réunions avec les riverains.

Ce premier programme, très volontariste, pourrait s'amorcer dès 2018 et se poursuivre, au fil de la succession du phasage et des tranches de travaux, au moins jusqu'en 2026.

En parallèle, les études préalables indispensables aux projets concernant les autres espaces devraient être lancées, puisqu'au-delà de ces huit premières grandes actions, quatorze propositions restent à détailler,

dont une dizaine avec la commune comme acteur principal.

Dans le prolongement du comité de pilotage de 2017, un observatoire de l'opération d'aménagement et de mise en valeur de Vézelay sera mis en place : il assurera le suivi des actions en respectant et développant les ambitions d'origine, anticiper les évolutions inévitables en respectant cette vision globale, coordonner les différents partenaires et maîtres d'ouvrage, faire le lien avec l'Opération Grand Site, ainsi qu'organiser et faire vivre la concertation avec les habitants.

## DES PARTENAIRES CONCERNÉS... ET À MOTIVER

Le temps de la concertation a montré que les habitants de Vézelay et leurs élus s'estiment, légitimement, dépositaires et responsables de leur héritage historique et du site exceptionnel, qui encore aujourd'hui, fondent la valeur et la qualité de vie ici. Chacun en connaît aussi les limites et attend des améliorations concrètes.

Au vu de l'état de relatif délabrement qui menace la colline,

toutes les actions sont prioritaires et certaines revêtent un caractère d'urgence. Mais la municipalité, qui aura la charge de la maîtrise d'ouvrage, ne peut rien seule : tous les partenaires de la commune, l'État en premier lieu, avec l'Europe, la Région, le Département, la Communauté de communes, les établissements publics et privés intéressés, peuvent et doivent être associés à la dynamique.

En décembre, la qualité et la cohérence de l'étude globale ont été saluées par les services de l'État comme une « aventure » « parce que ce qui va se faire à Vézelay ne s'est jamais fait nulle part ».

*« Le site de Vézelay mérite ces actions et que tous y placent leur énergie, au profit de chacun, c'est-à-dire des habitants, des actifs qui travaillent ici, des voisins, de la région et au-delà des pèlerins et visiteurs européens et de tous pays qui viennent le découvrir. »*

Voilà donc un nouveau défi qu'il conviendra d'impulser dès 2018, de poursuivre et de mener à bien sur le long terme.





## ■ Protection de l'environnement

# Un refuge-mare aux Bois de la Madeleine

À la suite de la soirée-découverte des amphibiens (8 avril 2016, voir bulletin municipal de mai 2017), la commune de Vézelay a signé avec la Société d'histoire naturelle d'Autun une convention de création d'un refuge-mare aux Bois de la Madeleine - le premier de Bourgogne, mais seize autres ont suivi depuis, notamment dans l'Avallonnais.

Il s'agit de tout faire pour préserver la mare : ne pas la combler, ne pas y introduire de poissons, éviter de la polluer... En effet, la mare des Bois de la Madeleine, même si elle est à sec à certaines périodes de l'année, est un lieu important de reproduction d'amphibiens, notamment d'espèces protégées comme le triton crêté.

<http://faune.bourgogne-nature.fr/>



© Mélanie Marois, l'Yonne Républicaine

## Les chauves-souris de Vézelay (suite)

*Dans le cadre du suivi estival des populations de chauves-souris en Bourgogne et du projet "Atlas chiroptères" de Bourgogne-Franche-Comté, deux journées de prospection ont été menées sur notre commune par la Société d'histoire naturelle d'Autun (SHNA), pour comptabiliser et localiser le maximum de chauves-souris. L'objectif principal était de retrouver l'une des trois colonies mixtes de mise-bas de grands rhinolophes, rhinolophes euryales et de murins à oreilles échan-crées de la région. En effet, cette colonie a disparu de Vézelay à la suite de travaux sur le bâtiment qu'occupaient ces chauves-souris.*

Le 1<sup>er</sup> mars et le 1<sup>er</sup> juillet 2017, plusieurs bénévoles du Groupe chiroptères de la SHNA se sont mobilisés pour prospecter : caves, combles et autres lieux propices aux chauves-souris, et réaliser des écoutes nocturnes avec les détecteurs à ultrasons.

Au final, ce sont deux nouvelles espèces qui ont été découvertes pour la commune : la noctule commune et la sérotine commune. Deux colonies de mise bas de petit rhinolophe ont été découvertes, dont la plus importante se situe dans un bâtiment communal. Cependant l'importante colonie présente il y a quelques années dans un bâtiment situé sur le rempart

sud n'a pas été retrouvée, et les écoutes nocturnes ne laissent pas présager une présence actuelle de la colonie au niveau du bourg.

La commune a un potentiel d'accueil très intéressant pour les chauves-souris. En effet le réseau important de caves et de combles favorables ainsi que la diversité des milieux qui entourent le village leur offrent des conditions favorables. La population de petit rhinolophe semble importante au vu des deux sondages réalisés en 2017. Si vous observez des chauves-souris dans vos combles, sous les tuiles, dans votre cave... n'hésitez à nous contacter ou à saisir



directement votre observation sur le module *e-observation* sur le site : [www.bourgogne-nature.fr](http://www.bourgogne-nature.fr)

Ces observations nous permettent d'avoir une meilleure connaissance des populations de chauves-souris présente au niveau régional.

L'équipe Chiroptères de la SHNA  
[shna.autun@orange.fr](mailto:shna.autun@orange.fr)  
03-86-78-79-38

## ■ Vie municipale

# Bénévolat ponctuel: vous connaissez?

*Nous sommes nombreux à ne pas être suffisamment disponibles pour nous engager dans une association: nous ne sommes pas toujours là, nous devons nous déplacer pour nos enfants / petits enfants, notre vie professionnelle est trop chargée...*

*Mais nous ne sommes pas opposés à donner un coup de main à l'occasion, si nous avons le temps, si nous sommes là...*

### COMMENT ?

Il suffit de faire connaître votre adresse mail à la mairie. Elle ne sera bien sûr ni diffusée ni utilisée pour d'autres usages.

Chaque fois qu'une association ou un groupement aura besoin d'aide pour une manifestation, vous recevrez un mail vous informant de leur demande.

### POUR FAIRE QUOI ?

De tout... et sûrement, à l'occasion, des services qui pourraient être dans vos compétences: accueil, buvette, installation de salle, participation au videgreniers, au carnaval, au bal du 14 juillet, décoration du village à diverses occasions (Noël, Saint-Vincent, Pâques, fête nationale...)

### ÇA M'ENGAGE À QUOI ?

À rien, à tout... Vous recevez un mail, vous le consultez et vous y répondez: « Oui, je suis disponible, je peux rendre tel service à telle date » ou « Non, désolé, je ne peux pas, mais n'hésitez pas à me contacter une autre fois. »  
Merci d'avance à chacun(e)  
[communication@vezelay.fr](mailto:communication@vezelay.fr)

## ... et si vous souhaitez un peu plus...

*Des événements importants se profilent pour notre commune à l'horizon 2018-2019 et au-delà: vingtième anniversaire de l'inscription des Chemins de Saint-Jacques-de-Compostelle au Patrimoine mondiale de l'UNESCO en 2018, Saint-Vincent de Bourgogne en janvier 2019, quarantième anniversaire de l'inscription de la colline et de la basilique au Patrimoine mondial de l'Unesco en 2019, proposition de partenariat / jumelage avec une commune italienne... et bien d'autres événements, de plus ou moins grande ampleur, dans le domaine de la culture ou de l'animation festive.*

Tous ces événements revêtiront d'autant plus d'ampleur que nous aurons été nombreux à y réfléchir et à les mettre en œuvre.

Quelles que soient vos compétences, si vous avez le désir de vous investir dans la vie culturelle et l'animation de Vézelay, vous êtes les bienvenus!

Il ne s'agit pas de créer une nouvelle structure... ni une chose complexe et lourde à gérer. Il s'agira de travailler, comme cela

a déjà commencé à se faire, en concertation et en coordination avec le comité des fêtes, avec le collectif des acteurs économiques en train de se constituer, ainsi qu'avec toutes les associations de Vézelay qui le voudront, sans exclusion. Non pour se lancer dans un programme échelonné d'animations permanentes — la beauté, la force de Vézelay se suffisent dans bien des cas à elles-mêmes. Mais pour réfléchir à l'image que nous voulons donner de Vézelay, en parte-

nariat tous les acteurs institutionnels et privés, associatifs ou commerciaux qui le souhaitent.

Merci de vous manifester auprès de Lorant Hecquet:  
[lorant.hecquet@vezelay.fr](mailto:lorant.hecquet@vezelay.fr)  
03 86 33 30 06

ou courrier déposé à la mairie. Nous pouvons aussi prendre rendez-vous pour parler de vos/nos projets.

Une réunion sera programmée début 2018 pour donner vie à cet élan que nous voudrions impulser ensemble.

## Vers le renouvellement de la charte



*Le décret de classement du Parc naturel régional du Morvan expirera en 2020. C'est pourquoi, depuis le début de l'année 2017, le Parc a remis sur le métier son ouvrage et travaillé avec les habitants, les élus, les techniciens et toutes celles et ceux qui font la richesse de notre territoire à l'élaboration d'un projet renouvelé pour la période 2020-2035.*

### OÙ EN SOMMES-NOUS ?

...à la finalisation de l'avant-projet qui sera proposé au comité syndical du 18 janvier 2018 pour un ultime débat et ensuite pour un vote au comité syndical début mars.

Cet avant-projet a été élaboré à partir du printemps 2017 avec deux temps de concertation qui ont réuni les instances du Parc, des commissions thématiques, des instances politiques; des rencontres conviviales avec la population ont permis de recueillir la parole des habitants, ce qu'ils souhaitent pour l'avenir du Morvan, et aussi ce qu'ils ne souhaitent pas pour l'avenir de leur territoire.

### QUEL MORVAN POUR 2035 ?

L'avant-projet s'organise autour d'un fil rouge sur la thématique des paysages et sur 4 axes :



#### **1- Consolider le contrat social autour d'un bien commun, le Morvan**

Le Parc du Morvan a pour vocation de permettre à tous de s'appropriier et de partager les richesses et les enjeux du Morvan, et de s'engager sur la co-construction d'un territoire vivant, ouvert et solidaire.

#### **2- Conforter le Morvan, territoire à haute valeur patrimoniale, entre nature et culture.**

Cet axe traite des patrimoines du Morvan: cela va de la protection et de la gestion des sites à haute valeur écologique et de la ressource en eau jusqu'à la sauvegarde et la transmission du patrimoine rural, matériel et immatériel.

#### **3- Affirmer ses différences, une chance pour le Morvan!**

Des sites naturels et paysagers d'exception à la marque Parc, le Parc naturel régional du Morvan porte des actions qui sont spécifiques au territoire et qui renforcent la destination

touristique Morvan et son caractère montagnard.

#### **4 - Accompagner la transition écologique en Morvan**

Enfin, les 15 prochaines années seront celles de l'innovation en termes d'autonomie énergétique et de renouvellement des modèles économiques, agricole et forestier en particulier, auxquels la future charte doit faire une grande place.

### LA SUITE

La procédure de renouvellement est longue; l'année 2018 sera consacrée au recueil des avis des instances nationales: le Conseil National de Protection de la Nature, la Fédération des Parcs, l'État, et l'Autorité Environnementale. En 2019, le projet enrichi de ces avis sera soumis à enquête publique et pour délibération des collectivités adhérentes au syndicat mixte. Ce sera donc un moment important d'expression des habitants et des élus. Le décret de reclassement du Premier ministre est attendu pour la fin du premier semestre 2020, ce qui correspond à l'échéance de la labellisation actuelle.

Renseignements:  
[charte@parcdumorvan.org](mailto:charte@parcdumorvan.org)  
[www.morvan2035.org](http://www.morvan2035.org)  
Tél. 03 86 78 79 00



# Du nouveau pour nos poubelles

Après deux ans d'expérimentation de la redevance incitative, la Communauté de communes Vézelay-Avallon-Morvan a sensiblement modifié l'organisation de la collecte des déchets, pour s'adapter au plus près à la demande.

## FRÉQUENCE DES TOURNÉES

Pour les foyers (hors professionnels) qui ont choisi d'utiliser des bacs, il s'avère qu'ils les sortent en moyenne une douzaine de fois par an.

De ce fait, il ne semble plus utile que le camion passe deux fois par semaine à Vézelay. Il passera donc, pour les ordures ménagères (sacs et bacs rouges) :

- une fois tous les quinze jours à l'Étang et aux Bois de la Madeleine, le lundi.
- une fois par semaine dans le bourg, le mercredi.

Une seconde collecte hebdomadaire aura lieu tous les lundis dans le bourg pour les professionnels liés à l'alimentation.

Pour les déchets recyclables (sacs ou bacs jaunes ou bleus), la collecte continuera à avoir lieu tous les quinze jours :

- un lundi sur deux à l'Étang et aux Bois de la Madeleine.
- un vendredi sur deux dans le bourg.

Le calendrier des collectes a été distribué dans les boîtes aux lettres. Il est disponible à la mairie et sur le site internet de la commune : [www.vezelay.fr](http://www.vezelay.fr)

## ET LES TARIFS ?

Pour tous les usagers, la part « abonnement », quel que soit le contenant choisi, est de 92 € pour l'année.

- Pour les usagers qui utilisent des bacs : ils continueront à

payer un forfait, qui correspond à présent à 15 levées de leur bac (au lieu de 18), calculé d'après la dimension de leur bac. Les levées supplémentaires seront facturées en sus.

- Pour les usagers qui ont opté pour des sacs : ils n'auront plus de facturation obligatoire du premier rouleau de sac. Ils ne paieront que les 92 € d'abonnement, et achèteront leurs rouleaux de sacs indépendamment.

## OÙ SE PROCURER LES SACS ?

Il est désormais possible de se procurer des sacs (sacs rouges payants pour les ordures non recyclables, bleus ou jaunes gratuits pour les déchets recyclables) à la mairie de Vézelay, ou au siège de la Communauté de commune.\*

Pour les professionnels : voir la grille tarifaire sur le site de la communauté de communes : [www.cc-avm.fr](http://www.cc-avm.fr) et sur : [www.vezelay.fr](http://www.vezelay.fr)

## Grilles tarifaires 2018

### Particuliers

GRILLE TARIFAIRE POUR LES USAGERS ÉQUIPÉS BAC(S)						
Volume contenants	Nombre annuel de levées incluses	Coût d'une levée	PART ABONNEMENT	PART CONTENANT (15 levées)	PART FIXE (minimum annuel)	PART VARIABLE Coût levées supplémentaires
			(A)	(B)	(A+B)	à compter de la 16ème levée
120L	15	3.20	92.00 €	48.00 €	140.00 €	4,80 €
240L	15	6.40	92.00 €	96.00 €	188.00 €	9.60 €
360L	15	9.60	92.00 €	144.00€	236.00 €	14.40 €
770L	15	20.50	92.00 €	307.50 €	399.50 €	30.75 €
GRILLE TARIFAIRE POUR LES USAGERS NON ÉQUIPÉS EN BAC						
PART ABONNEMENT				92.00 €		
TARIFS DES SACS						
Volume sacs	Nombre de sacs par rouleau		Coût d'un rouleau			
30L	20 sacs		15.00 €			
50L	20 sacs		25.00 €			
110L	20 sacs		55.00 €			

\* CCAVM, 9 rue Carnot, 89200 Avallon, Tél. 03 86 34 93 12



## ■ Une information du Pays Avallonnais

### >> Le SCoT : état d'avancement

Le Pays Avallonnais élabore, depuis 2016, son **Schéma de Cohérence Territoriale (SCoT)**. Il s'agit d'un document d'urbanisme, construit et validé par les élus, qui définit les **principes d'aménagement du territoire à l'horizon 2035**, afin d'urbaniser moins mais d'une meilleure manière.

Les élus ont validé en juillet dernier les grandes orientations du SCoT, regroupées dans le **Projet d'Aménagement et de Développement Durables (PADD)**, consultable en ligne : <http://scot.avallonnais.fr/padd>.

Ensuite, le **Document d'Orientations et d'Objectifs (DOO)**, en cours d'élaboration, définira les règles qui devront être déclinées demain dans les Plans Locaux d'Urbanisme : surfaces à construire, protections d'éléments pour des raisons écologiques ou patrimoniales...

### >> Les grandes orientations du PADD

#### validées en juillet 2017 (PADD : *Projet d'Aménagement et de Développement Durable*)

Le PADD comporte les orientations fondatrices suivantes :

**Redresser la démographie du territoire**, en développant en particulier l'accueil de logements adaptés aux personnes âgées, plus abordables, et l'accueil de services au niveau de la ville d'Avallon et des bourgs ruraux (Arcy-sur-Cure, Châtel-Censoir, Guillon, Joux-la-Ville, L'Isle-sur-Serein, Noyers, Quarré-les-Tombes, Vézelay/Saint-Père)

➔ *100 logements par an à produire, en construction neuve et en rénovation, pour accueillir 550 habitants supplémentaires en 2035.*

**Revitaliser les centres des villes et villages** qui accueillent un patrimoine bâti important, vecteur de développement touristique.

**Accompagner les dynamiques économiques locales**, en aménageant les sites touristiques, les zones d'activité et en protégeant les espaces agricoles et forestiers.

➔ *Concilier les besoins pour l'accueil de bâtiments d'activités et d'équipements publics et une réduction de 45 % de la consommation d'espaces agricoles et naturels par rapport aux rythmes de consommation des dix dernières années (10 ha urbanisés par an contre 18,5 ha)*

**Protéger le cadre paysager et environnemental remarquable**, en veillant à diminuer l'impact des projets de développement (habitat, zones d'activité...) et à protéger les éléments qui font la qualité du territoire (espaces naturels remarquables, réseaux de haies, patrimoine bâti, petit patrimoine,...).

Tout au long de la démarche, chaque citoyen peut apporter sa contribution. **Des réunions publiques de présentation du DOO seront organisées au premier semestre 2018.** Elles font suite à celles qui se sont tenues au printemps 2017 et qui ont présenté le PADD.

Pour plus de renseignements, donner votre avis et consulter les documents :

Site internet du SCoT : <http://scot.avallonnais.fr>

Ou contacter Guillaume Papin, au Pays Avallonnais : 03 86 31 61 94 ou [guillaume.papin@avallonnais.fr](mailto:guillaume.papin@avallonnais.fr)

